

# PRECISIONS SUR DIFFERENTES EAUX QUE NOUS CONSOMMONS

## Eau de distribution :

Elle répond au décret des eaux destinées à la consommation humaine. (décret 89-3 du 03/01/89 modifié).

L'eau de distribution peut être une eau qui a subi préalablement un ou des traitements physiques et/ou chimiques (décantation, filtration, mélange, déminéralisation, chloration, etc....) pour pouvoir répondre aux limites de qualité du décret.

A savoir que même si l'eau est d'une très bonne qualité, l'ajout de chlore permet d'assurer une sécurité bactériologique tout au long du réseau, du captage jusqu'aux consommateurs.

Les eaux utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine proviennent de canaux, eaux superficielles (lacs, étangs, cours d'eau comme fleuves et rivières), nappes phréatiques.

**D'où la nécessité de ne pas polluer ces milieux naturels.**

## Eau minérale :

Dénomination réservée aux eaux douées de propriétés thérapeutiques, provenant d'une source dont l'exploitation a été autorisée par décision ministérielle.

Une eau minérale ne répond pas forcément au décret des eaux destinées à la consommation humaine.

Elle contient souvent des concentrations en sels minéraux supérieures aux normes et de ce fait, elle doit être bue, soit :

- en complément d'une eau de source ou d'une eau de distribution (robinet)
- seule, mais exclusivement sur un temps limité (régime...).

A savoir, par exemple,

- Une eau minérale qui contient beaucoup de magnésium contient aussi généralement beaucoup de sulfates. Or une forte concentration en sulfates peut provoquer des maux de ventre.

- Une eau minérale qui contient beaucoup de bicarbonates (améliorent la digestion) contient généralement une concentration élevée en sodium.

Or le sodium n'est pas recommandé dans le cas des régimes hyposodés (sans sel).

## Eau de source :

Une eau de source indique une eau de boisson d'une origine déterminée, réservée aux eaux potables, c'est à dire qu'elle doit répondre aux limites de qualité du décret des eaux destinées à la consommation humaine.

Les eaux de source sont introduites à leur lieu d'émergence, telles qu'elles sortent du sol (donc sans de traitement), dans les récipients de livraison ou dans les canalisations les amenant directement dans ces récipients.

Sortie Nature : découverte du rôle des haies  
avec Arlette Laplace-Dolonde